



FLASH INFOS



Direction des relations publiques
N° 134

SOCIÉTÉ MINIÈRE
NOTRE AVENIR
SE CONSTRUIT
AUJOURD'HUI
DU SUD PACIFIQUE

SMSP

La construction de l'usine du Nord Un ouvrage à la fois symbolique et collectif



Plus qu'un projet industriel, l'édification d'une usine métallurgique dans la province Nord répond au désir, maintes fois manifesté par les responsables politiques du FLNKS, d'avoir accès à la ressource minière, de voir s'établir un équilibre économique avec la province Sud et de maîtriser l'exode des populations rurales du Nord vers Nouméa par la création d'emplois directs ou induits. Plus encore, l'usine du Nord a véritablement cristallisé la lutte du peuple kanak pour l'accès à la richesse et à la terre. Le massif du Koniambo est devenu le symbole de cette lutte, l'usine celui de la valorisation d'une terre volée au pays par la colonisation. Le massif du Koniambo a été en effet exploité de façon intermittente depuis 1880 par son concessionnaire marqueur de l'histoire coloniale, la

Société Le Nickel-SLN. Le potentiel du gisement pour un projet d'ampleur n'a jamais été mis en avant sous prétexte qu'il n'y avait pas assez de ressource pour construire une usine selon les dirigeants de la maison mère Eramet. En 1966, le Général De Gaulle évoque la nécessité de créer un pôle économique dans le Nord. Le vocable « usine du Nord » est depuis gravé dans les esprits et dans la pierre, la première qui fut posée le 6 mars 2006 sur la plaine de Vavouto alors vierge de tout développement. Entre 1966 et 1990 puis bien au-delà, la construction d'une usine de traitement de nickel dans le Nord reste quasiment un mythe. Pourtant la mouvance indépendantiste considère la construction de « l'usine du Nord » comme un acte fondateur du rééquilibrage, un élément essentiel de la stabilité de la Nouvelle-Calédonie.

> MARS 2013

Une usine dans le Nord Prolonger l'activité minière par la métallurgie



En 1990, deux ans après la signature des Accords de Matignon et Oudinot, et un an après la mort tragique de Jean-Marie Tjibaou et Yéwéné Yéwéné, la province Nord rachète via SOFINOR la société SMSP, alors tâcheron et sous-traitant minier de la SLN, pour pouvoir disposer d'un levier financier au service du rééquilibrage économique et démographique. La SMSP ne dispose alors d'aucun titre minier et d'aucune surface financière, et pour survivre se doit d'acquérir un patrimoine minier. Elle se doit également de développer ses propres canaux d'exportation pour pouvoir redonner une autre vie aux vieilles mines qu'elle rachète à ses concurrents. Comme dans le secteur du nickel la grande partie de la valeur ajoutée se réalise dans la métallurgie, il apparaît par

conséquent souhaitable de prolonger l'activité minière par une activité industrielle. L'usine du Nord devient dès lors l'objectif prioritaire de la SMSP soutenue par le FLNKS. En 1994, la SMSP se met à la recherche de partenariats industriels pour la réalisation de cet objectif. Des démarches infructueuses sont effectuées auprès des dirigeants d'Eramet-SLN de l'époque. A trois reprises, Eramet déclinera l'offre faite par SMSP qui se rapproche alors du canadien Falconbridge, n°3 mondial, en vue de la construction d'une usine dans le Nord. Pour Oyvind Hushovd, qui succède à Daniel Picard à la direction de Falconbridge, l'aventure commence en 1994, lorsqu'André Dang se rends à Toronto pour leur proposer un partenariat industriel de grande envergure.

La priorité des priorités L'accès à la ressource minière



En novembre 1995, le premier ministre de l'époque, Alain Juppé, pose lui-même comme préalable à l'accession à la ressource minière nécessaire, la présentation d'un partenaire industriel pour le projet de l'usine du Nord. Le chef du gouvernement donne un délai de 4 mois à SMSP pour trouver un partenaire industriel qui serait désireux de faire le projet sur la base annoncée. L'industriel a besoin d'une ressource conséquente et l'Union Calédonienne s'engage alors dans un « préalable minier » avant que ne puisse s'ouvrir à l'issue de la période de 10 ans les négociations sur l'avenir institutionnel du pays. Ce préalable est la mise à disposition d'une ressource minière suffisante dont seule la SLN pouvait disposer, étant présente depuis 1880 et détenant alors plus des

deux tiers de la surface minière concédée du territoire. Se joindront à la mobilisation des groupes de pression du FLNKS et deux syndicats, l'USTKE et l'USOENC. Le choix d'abord officieux se porte sur le massif du Koniambo. Ce dernier disposerait d'une ressource minière suffisante et distante de 12 km de la plaine de Vavouto dont l'accès par la mer est possible par la passe Duroc.

SMSP

Le montage institutionnel Pour exprimer une volonté politique

Avec la signature du protocole de Bercy le 1^{er} février 1998 régissant les conditions et le processus d'échange des massifs de Poum et de Koniambo, et de son avenant en date du 4 juin 1998, c'est-à-dire la veille de la signature de l'Accord de Nouméa, se concrétise la volonté politique du rééquilibrage. Cet accord prévoit notamment les conditions suspensives de transfert effectif après achèvement d'une étude de faisabilité probante, et passation d'une commande ferme d'équipements, matériels et prestations, liés à l'usine pour plus de 100 millions USD. L'accord de Nouméa signé le 5 mai 1998, conduit l'ensemble des calédoniens et l'Etat français à la reconnaissance de la nécessité du rééquilibrage économique entre le Nord et le Sud, moyennant la création d'un complexe minier et métallurgique. Cet échange de gisements devient effectif fin décembre 2005, non sans difficultés, lors de la prise de décision irrévocable par les deux partenaires de la construction de l'usine.

SMSP

Le protocole de Bercy Décryptage des conditions suspensives



Dans le protocole signé par la SMSP, Eramet, SLN, et de l'Etat, il est précisé que dans le contexte du rééquilibrage, la SMSP s'engage à réaliser d'emblée, avec le partenaire industriel de son choix, une usine d'une capacité annuelle minimum de 54 000 tonnes de nickel. Ceci est une véritable prouesse technique imposée aux porteurs de projet. La cession du massif n'intervient que si la construction de l'usine du Nord est décidée formellement et engagée irrévocablement avant le 31 décembre 2005 ce qui sur le plan des garanties financières est tout aussi difficile à réaliser. Le fait générateur de l'échange entre les massifs de Poum et Koniambo est la réalisation de la condition suspensive consistant en la justification auprès de l'Entité (Nickel Management Jersey Ltd) de

commandes fermes d'équipements, matériels et prestations destinés à la seule réalisation de l'usine du Nord pour un montant au moins égal à 100 millions USD, au vu du résultat positif de l'étude de faisabilité bancaire technique. Quelques mois après la signature du protocole, SOFINOR, SMSP et Falconbridge signent un accord dressant les engagements de ce dernier, dont la décision irrévocable avant la passation des commandes. Bien qu'elle ne fasse pas partie de la clause suspensive, l'opération qui consiste à sécuriser le foncier pour construire le futur site industriel de Vavouto est une condition préalable à la mise en oeuvre du projet.

SMSP

Une structure assurant la majorité du capital Le fondement d'un partenariat équilibré

Des négociations se sont alors engagées entre SMSP et Falconbridge et à l'issue de celles-ci, en avril 1998, deux mois après le protocole de Bercy, un accord tripartite est conclu entre les deux partenaires et la SOFINOR sur la base d'un coût total du projet évalué à l'époque à 1,5 milliard USD. Selon les dispositions du protocole et de cet accord tripartite, SMSP reste majoritairement





détenue, en capital et en droits de vote, directement ou indirectement par la province Nord. SMSP détient donc 51% du capital de la co-entreprise KNS, en apportant le gisement du Koniambo, son expertise professionnelle et son implantation locale. Bien qu'apportant les finances son partenaire Falconbridge détient 49% du capital de la co-entreprise. Il finance les études de faisabilité contre l'apport du massif, et se porte garant du financement du projet et de la bonne fin d'exécution de la construction. Le massif du Koniambo n'est pas apporté en garanti du financement et il ne peut donc pas être hypothéqué. SMSP sécurise ainsi le Koniambo.

SMSP

Le massif de Koniambo 4% de la surface minière concédée



Le massif du Koniambo s'étend sur 20 kilomètres de long et 5 kilomètres de large. Sur cette surface, une superficie d'environ 21 kilomètres carrés présente une minéralisation d'origine latéritique avec de hautes teneurs en nickel. La qualité de nickel, de cobalt, de fer et de divers minerais oxydés varie avec la profondeur. Le matériel latéritique potentiellement économique se retrouve principalement le long de la crête du massif et, occasionnellement, sous forme de poches éparses situées sur plusieurs terrasses isolées qui s'étendent vers l'Ouest. Bien que le massif du Koniambo ne représente que 4% de la surface minière concédée du territoire, il permet d'alimenter une usine d'une capacité annuelle de 60 000 tonnes de nickel métal pendant plus d'un siècle.

Bien qu'Eramet-SLN ne l'avait évalué qu'à 748 000 tonnes de métal contenu, le massif du Koniambo est l'un des plus importants et des plus riches gisements de nickel inexploités au monde. Selon les études de prospections durant la phase de faisabilité, les réserves minérales totales mesurées et indiquées représentent 76 millions de tonnes d'une teneur en nickel de 2,47% pour une teneur de coupure de 2,0%. Ses ressources minérales totales estimées (prouvées et probables) sont de 63 millions de tonnes d'une teneur en nickel de 2,40% pour une teneur de coupure de 2,0%. Les études de prospection menées par les équipes SMSP / Falconbridge démontrent que la ressource est au moins dix fois supérieure à celle qui avait été évaluée par la SLN.

SMSP

Démarrage difficile du projet Conditions draconiennes

En août 1998, les deux partenaires posent enfin les pieds sur le massif et les travaux d'évaluation du potentiel des ressources nickélifères du Koniambo sont lancés conformément aux dispositions du protocole de Bercy. La campagne de sondage débute en août 1998 et celle de l'étude de cadrage en 2002. Les études de préfaisabilité s'achèvent en 2002 et les



études de faisabilités bancaires en décembre 2004, concluantes sur la fiabilité du projet. A l'issue du conseil d'administration du 2 février 2005, Falconbridge annonce que l'investissement global pour l'usine du Nord est désormais estimé à 2,2 milliards USD, contre 1,5 milliard initialement prévus. Autre difficulté, le calendrier du projet mené dans le Sud pourrait influencer significativement sur celui du Nord qui dans le meilleur des cas ne pourrait pas entrer en production avant 2010. Anne Duthilleul, chargée par l'Etat de la mission pour les grands projets de nickel en Nouvelle-Calédonie indique que l'usine du Nord est sur le chemin critique au regard du protocole de Bercy et que le retard met le calendrier du projet en limite de possibilité de réalisation de la

clause suspensive. Eramet profite de cette aubaine et pose comme condition impérative à l'échange des massifs un audit approfondi du procédé technique ainsi qu'un audit sur la pertinence économique du projet. L'USTKE proteste vivement contre Eramet qui met tout en œuvre pour faire échouer la construction de l'usine du Nord. Le FLNKS appelle ses militants à se mobiliser pour le projet. Par la voix de son président Jacques Baccardats, Eramet fait de la surenchère et se dit prêt à prendre le relais au cas où Falconbridge ne puisse pas s'engager formellement et publiquement. La vraie difficulté, celle qui conditionne la décision de Falconbridge de pouvoir publiquement prendre une telle décision irrévocable, vient des banques et de l'Etat à qui il est demandé une rallonge de la défiscalisation. Eramet pose alors comme condition préalable au transfert des titres le bouclage du financement, tout en déclarant haut et fort que la rentabilité du projet n'est pas assurée. Pour sa part, Falconbridge refuse les conditions imposées par l'Etat pour l'octroi de sa garantie bancaire à la province Nord. Pour Falconbridge, plus de 100 millions USD de dépenses d'investissement valent engagement irrévocable. SMSP accuse alors Anne Duthilleul de vouloir « tuer le projet » en favorisant Eramet, tandis que la maison mère parisienne suspecte Falconbridge de vouloir obtenir le massif sans s'engager publiquement. Aussi, Eramet actionne ses réseaux du haut de la tour Montparnasse et dépose auprès du tribunal de grande instance de Paris un référé pour bloquer le transfert à la SMSP du massif du Koniambo.

SMSP

La décision irrévocable de construire l'usine La bataille pour l'accès à la ressource

Suite au boom du nickel se dessine une possible OPA d'Inco sur Falconbridge, avec les incertitudes que cela fait peser sur la réalisation de deux ou un seul projet en Nouvelle-Calédonie. Avant que SMSP ne s'engage irrévocablement, le président de la province Nord exige de Falconbridge qu'il fournisse conformément à l'accord tripartite son plan de financement, les commandes fermes et un calendrier précis de la construction. Début décembre 2005, Falconbridge se dit prêt à agir sans le soutien de l'Etat, dont il avait fermement rejeté les conditions. L'Etat français tout comme Eramet estiment qu'il est nécessaire d'avoir une décision non conditionnelle de construction de la part de Falconbridge. La tension est à son comble et à huit jours de la date butoir du 31 décembre 2005, SMSP annonce qu'elle s'engage irrévocablement dans la construction de l'usine du Nord. Face à la forte mobilisation autour du projet, l'Etat est contraint de dénoncer la tentative d'Eramet de gripper le processus contractuel qu'il a lui-même initié. Il conclut que le retard provoqué par la conduite d'Eramet mettrait en péril de nombreux emplois et retarderait considérablement le projet. Dès lors le tribunal ne pouvait accéder à la demande d'Eramet de geler le transfert des titres et en

dépôt des conditions draconiennes imposées aux porteurs de projet, la décision irrévocable de construire l'usine est prise. L'Entité procède à la levée de la clause suspensive au transfert des massifs de Poum et de Koniambo. La société par actions simplifiées Koniambo Nickel SAS (KNS) est créée, ouvrant ainsi la voie à la réception des titres miniers du Koniambo. Entrée en jeu de la co-entreprise avec le contrat de sous-traitance des travaux d'ingénierie, achat et gestion de la construction par le consortium Hatch et Technip. En août 2006, les parties prenantes procèdent à la cérémonie de la pose de la première pierre à Vavouto en présence de François Barouin, alors ministre de l'Outre-mer.

SMSP

Informer les populations locales par une communication de proximité



Au travers de leur co-entreprise, SMSP et Falconbridge tiennent tous deux à intégrer leur projet commun dans la communauté et son environnement. La mobilisation des populations locales, des mouvances FLNKS et des syndicats USTKE et USOENC, a créé un terrain propice à l'élaboration d'un projet pays et a soudé les équipes en charge du projet. Pour ce faire, les partenaires font preuve de transparence en allant au-devant des populations, dans les mairies et les tribus, pour présenter le projet, ses méthodes de travail, sa dimension pays et sa volonté de privilégier la sécurité des travailleurs dans le respect de l'environnement. Tout est mis en œuvre par SMSP et Falconbridge pour informer les populations locales sur l'impact du projet et prévoir des solutions permettant

d'assurer son insertion optimale dans l'environnement régional.

SMSP

Le rachat de Falconbridge par Xstrata Augmentation des coûts et contrôle du capital



Entre mars 2005 et août 2006 Inco et Xstrata se livrent bataille pour le rachat de Falconbridge. L'offre d'Xstrata est finalement concluante en septembre 2006, entraînant la création de Xstrata Nickel, nouveau partenaire de la SMSP dans le projet de l'usine du Nord. Le nouveau partenaire procède à une phase de renouvellement du projet, incluant la révision des coûts de construction (impactés par l'envolée des prix des matières premières) et la redéfinition de la stratégie d'exécution du projet. Deux équipes sont concentrées en deux points névralgiques : Kuala Lumpur en Malaisie et Koné sur le lieu-dit. A la politique de communication de proximité mise en œuvre par Falconbridge et SMSP succède un troublant silence appelé à durer

jusqu'à l'annonce publique faite en octobre 2007. Face au silence d'Xstrata durant la phase de renouvellement, Eramet se dit prêt à prendre le relais au cas où le nouveau partenaire ferait défaut. De nombreuses instances locales comme le MEDEF-NC proposent durant la

campagne des municipales de 2007 qu'Eramet reprenne les commandes du projet. Après examen des conclusions du rapport final de la phase de renouvellement (révision des coûts, redéfinition de la stratégie et du calendrier d'exécution) les conseils d'administration des deux partenaires valident le projet par l'annonce d'un investissement de 3,8 milliards USD, financés par les deux parties mais sur emprunt garanti par Xstrata qui s'engage vis-à-vis des marchés internationaux. Selon le nouveau plan de financement négocié avec Xstrata, SMSP a le droit mais pas l'obligation de participer au financement de la construction à hauteur de 51%. Le service de la dette junior est étalé sur 25 ans ce qui permet aux deux actionnaires de pouvoir percevoir des dividendes dès les premières années de production commerciale. Le capital de la co-entreprise KNS est porté de 342 millions USD à 702 millions. Grâce à l'ingéniosité du montage financier proposé par SMSP à l'aciériste POSCO, au soutien du gouvernement Martin qui permis l'exonération de la plus-value de cession des titres apportés par SMSP à sa filiale NMC, grâce à l'envolée de la demande chinoise que la SMSP aura anticipé en incitant certains fondeurs chinois à transformer leurs fours de ferromanganèse en ferronickel, SMSP dispose des moyens pour participer à hauteur de 51% dans cette augmentation de capital et conserve ainsi son contrôle, et ce conformément au cadre fixé par le protocole de Bercy.

SMSP

Le rôle de l'Etat et des institutions locales



Initiateur du protocole de Bercy, garant des échanges des massifs et de la structure du capital de la co-entreprise KNS, malgré les divisions internes entre Bercy et le Ministère de l'Outre-mer, l'Etat tranche et réaffirme son soutien moral et financier au projet politique ainsi qu'au défi économique qu'est l'usine du Nord. Le gouvernement de la Nouvelle-Calédonie n'est pas en reste puisqu'il fait voter au Congrès un pacte de stabilité fiscale garantissant le non assujettissement à tout nouvel impôt, prélèvement ou droit sur 15 et 5 ans, dont la durée est conditionnée par le fait que le projet met en œuvre un procédé technologique nouveau sur le territoire permettant la mise en valeur de type de

minerais non encore valorisés (SLN traite alors des teneurs moyennes supérieures à 2,80%). La durée du pacte de stabilité fiscale est également motivée par le fait que l'usine du Nord est implantée dans une zone géographique dépourvue des infrastructures nécessaires à sa réalisation. Une exonération fiscale sur les plus-values de cession de titres de SMSP à sa co-entreprise NMC est également accordée par le gouvernement d'Harold Martin, ce qui permet à SMSP d'abonder à hauteur de 51% à l'augmentation du capital de KNS sans dilution du capital. Cette exonération est accordée du fait que la SMSP soit également majoritaire dans le partenariat avec POSCO. Les autorités françaises assurent leur soutien au projet de l'usine du Nord sous la forme d'une défiscalisation de 223 millions USD dans le cadre du dispositif d'aide fiscale à l'investissement outre-mer dit «Loi Girardin». Le 2 août 2011, quelques jours avant la visite du président Nicolas Sarkozy, KNS annonce l'augmentation du coût du projet, porté à 5 milliards de dollars US hors contingences. Au pied de la « cathédrale d'acier » en construction le président de la république assure qu'il « veillera au respect de la structure du capital ». La province Nord et la SMSP signent un ensemble de documentation relative à un prêt de 170 millions d'euros, soit un peu plus de 20 milliards XPF, accordé par l'AFD à la SMSP. La province Nord apporte une garantie partielle à la convention de crédit.



SMSP

Le site industriel de Vavouto Un projet de classe mondiale



Les principales installations incluent une mine à ciel ouvert avec une capacité d'exploitation de 5 millions de tonnes par an et une installation de préparation du minerai de 3 millions de tonnes par an. Une route d'accès à la mine de 12 km et un convoyeur terrestre de 11 km en 2 sections. L'usine métallurgique a une capacité de débit d'alimentation en minerai de 3 millions de tonnes par an et une production de 176 000 tonnes par an de ferronickel soit 60 000 tonnes par an de nickel métal contenu. La centrale électrique au charbon a une capacité de 350 MW avec sa cheminée de 130 m de haut et une consommation prévue de 600 000 tonnes de charbon par an, pauvre en soufre. Cette centrale électrique comporte des unités principales composées

de 2 chaudières à charbon et turbines à vapeur de 135 MW chacune et des unités de secours composées de 2 turbines à combustion au diesel de 40 MW chacune. Les installations portuaires comprennent un chenal d'accès 5,2 km avec 12 m de profondeur et un quai d'une longueur de 190 m pouvant accueillir des navires de 50 000 tonnes. Les navires de haute mer entrent dans le lagon par la passe Duroc prolongée par un chenal artificiel, long de 4,2 km et large de 120 m et une profondeur de 12 m et dont les travaux furent achevés en 2009. Les autres installations concernent le procédé d'approvisionnement de charbon (1 million de tonnes par an), le dispositif de dessalement et d'approvisionnement en eau et la zone de stockage terrestre des scories sur la péninsule de Vavouto.

SMSP

Le procédé technologique utilisé Nickel Smelting Technology

La production de ferronickel s'effectue par l'utilisation d'un procédé pyrométallurgique classique avec une technologie nouvelle développée par les unités de recherche et de développement de Falconbridge. Le procédé « technologie de fusion du nickel » (Nickel Smelting Technology) utilise un équipement à technologie de pointe et permet ainsi de résoudre une grande partie des problèmes rencontrés dans les usines de ferronickel traditionnelles. Sa conception vise spécifiquement à confiner les poussières, permettant ainsi une protection environnementale de haut niveau. Le procédé s'inspire fortement de l'industrie du ciment qui a introduit au cours des dernières années le recyclage et la réutilisation des gaz de traitement pour économiser l'énergie. Le besoin de traiter des fines particules ou poussières a conduit à la sélection de fours électriques à courant continu. L'enveloppe des fours est totalement refroidie par l'eau.

SMSP

Une main d'œuvre locale et étrangère Les contrats d'alliance

Le chantier est considéré comme étant l'un de plus gros chantiers d'un complexe minier et métallurgique au monde. En décembre 2012, le site de Vavouto compte 5 471 travailleurs

dont 907 salariés de KNS et abrite 4 924 habitants. L'assemblage des 17 modules de la fonderie est effectué par une entreprise chinoise et celui des chaudières à charbon de la centrale électrique par une entreprise coréenne. La main d'œuvre chinoise, coréenne, thaïlandaise et philippine est rapatriée à l'issue de la réalisation du chantier.

SMSP

Les différentes étapes du démarrage de l'usine



Le démarrage effectif du chauffage du four électrique de la première ligne de production, achevée depuis novembre 2012, est effectué le 29 janvier dernier à 1h25 du matin. Il s'agit d'une étape majeure pour les employés, mais aussi pour les partenaires. Il s'agit du premier pas vers le processus final qui aboutit à la coulée du bain de métal, puis la fabrication du premier nickel métal. Le mardi 5 février à 15h00, le processus de broyage-séchage du minerai débute par des tests effectués à l'unité de préparation du minerai. Ces tests, réalisés avec 20 tonnes de minerai humide, servent à vérifier le fonctionnement de la totalité des équipements du processus permettant le broyage et le séchage du minerai à savoir : broyeur, séparateur, filtres, générateur de gaz chaud et système

de transport et stockages du minerai sec. Mercredi 13 mars, les premiers arcs électriques dans le four sont opérationnels pour commencer à construire le bain de métal liquide. A raison d'une augmentation de la température du four de 2 degrés par heure il faut compter deux semaines pour constituer le bain liquide, soit fin mars pour une première coulée d'environ 65 tonnes de ferronickel pour une capacité de 10 MW. Cette coulée permet de tester le four mais aussi les équipements périphériques.

SMSP

Retombées économiques de la construction



La phase des travaux de construction de l'usine a entraîné dans son sillage la transformation du paysage calédonien, notamment celle du secteur industriel calédonien. Aujourd'hui, en circulant à Koné, et en amont du développement du site industriel de Vavouto, on peut observer tout un ensemble d'ouvrages qui modifient complètement le paysage rural de cette région. Il y a de nouvelles routes, des ronds-points, des constructions industrielles, des lotissements et des opérations commerciales le long du corridor « VKP », reliant les villes de la côte Ouest de Voh, Koné et Pouembout. Les premiers feux-rouges de la capitale du Nord sont installés. La force motrice de tous ces changements c'est l'usine du Nord. Les chiffres sont déterminants et démontrent

que les retombées économiques locales des marchés de travaux et commandes, passés depuis 2005 jusqu'à décembre 2012, représentent environ 150 milliards XPF dans l'économie



> MARS 2013





calédonienne. 226 entreprises locales calédoniennes ont bénéficié de ces retombées dont 85 entreprises pour la seule zone VKP et 23 de la province Nord, mais également 118 entreprises de la province Sud. En termes de pourcentage, cela représente une répartition de 49% pour les entreprises du Sud, 14% pour celles de la province Nord et 37% pour la seule zone VKP. L'ensemble des secteurs économiques ont pu bénéficier de ces parts de marchés : 26,7% des activités relatives à la base-vie, transports, travaux d'échafaudage et aux services, 23,8% terrassement, 17,5% unité bâtiments et industries, 9,5% commandes, 9,4% voiries réseaux divers, 5,2% maritime, 4,1% installations temporaires et 0,3% autres.

SMSP

André Dang Invité au JT de NC 1^{ère}



En direct au journal télévisé de 19h30, André Dang a été interviewé par Olivier Jonemann. Concernant le procès Zaleski vs Duval, l'an dernier la SMSP s'était portée candidate pour le rachat des parts d'Areva. L'objectif de la SMSP était avant tout de protéger la ressource de la SLN. Areva avait décidé de vendre ses actions, le président Martin s'était dit intéressé et SMSP avait fait une offre. Un pacte de partenariat avec Romain Zaleski et les petits porteurs qui étaient d'accord avec lui, aurait permis d'augmenter la part des actions de la STCPI et assurer de la Nouvelle-Calédonie le contrôle du capital de la SLN. « Je suis toujours convaincu que la Calédonie a intérêt à obtenir le contrôle du capital d'Eramet. Tout d'abord pour son propre développement car elle a besoin de

récupérer une grande part de ses revenus du nickel. En ce moment elle reçoit 34% alors qu'elle devrait recevoir au moins 51%. En plus il faut savoir que la SLN dispose actuellement 53% de la superficie minière de la Calédonie, c'est énorme ! Il faut que les politiques locales plaident en faveur et soutiennent le contrôle du capital de la SLN par le territoire. Dans le cas où une OPA s'opérerait demain sur Eramet le territoire pourrait courir le risque de perdre la majeure partie de son patrimoine et actif minier. 53% des surfaces minéralisées c'est énorme ! » L'usine du Nord exploite une surface minéralisée qui correspond à 4% de la surface concédée, ce qui représente une durée d'au moins un siècle par une usine de classe mondiale. Le contrôle du capital de la SLN par la STCPI répondrait aux besoins des ressources de la SMSP. « C'est le pays qui décidera de la vente ou non de ces ressources à la SMSP. La SLN consomme du minerai à haute teneur. Tout ce qui sera mis à la décharge pourra être récupéré par la SMSP. Car aujourd'hui la SLN considère la SMSP comme un concurrent dangereux. Cela sera intéressant aussi bien pour la SLN (diminuer ses coûts d'exploitation) que pour la SMSP pour ses besoins de ressources ». A la question de savoir comment répondre aux engagements pris avec POSCO pour l'augmentation à 3,6 millions de tonnes de minerai par an, et si SMSP serait prête à racheter tout le minerai actuellement exporté par les petits mineurs et la SLN, André Dang réponds par l'affirmatif. « C'est un plan à terme de la province Nord. Il faut savoir que 81% du minerai produit en Calédonie provient des gisements situés en province Nord. Il appartient à la province Nord de racheter tout ce minerai au cours du marché, pour approvisionner ses différentes usines de transformation localisées en dehors de la Calédonie afin de permettre de bénéficier non seulement de la vente du minerai mais également et surtout de la vente du métal ». Chacun sait que le profit réalisé par la vente du métal est nettement supérieur à celui de la vente du minerai.

Projet de technologie numérique Efficacité énergétique et réduction de CO2



Le président Sang-Hong Lee travaille en collaboration avec son homologue de POSCO ITC, Nam-Seok Heo, pour la mise en place d'une technologie numérique respectueuse de l'environnement, utilisant une industrie de pointe ayant pour objectif l'efficacité énergétique. Ce procédé sera appliqué à l'ensemble des installations principales, notamment les fours électriques, pour analyser les flux d'énergies en temps réels, et supprimer tous les facteurs de déchets tout en assurant l'efficacité énergétique. Ce procédé numérique permettra de réduire la consommation énergétique ainsi que la réduction des émissions de CO2 par le suivi et contrôle des flux et utilisations énergétiques, notamment du gaz et de la chaleur, ainsi que l'énergie électrique consommée par les

industries. Les deux entreprises envisagent de finaliser d'ici le mois d'août, un plan détaillé du projet, à partir des études et du suivi des utilisations énergétiques et des flux, en installant des compteurs numériques sur les équipements de production. Ils devront également installer le procédé FEMS (système de gestion de l'énergie d'usine) qui assurera le contrôle à distance et en temps réel du fonctionnement de chaque installation. Ce procédé devrait permettre à la société de réduire ses coûts énergétiques d'environ 500 millions de wons ainsi que 954 tonnes de réduction de CO2 par an. POSCO ITC avait auparavant équipé l'usine d'oxygène de POSCO Gwangyang Steel Works de ce procédé en 2010, et a pu vérifier son efficacité. Selon Sang-Joong Noh, directeur de technologie de production, « la coopération constante avec POSCO ITC, va permettre à la société d'atteindre son objectif d'économie d'énergie, par le développement des procédés respectueux de l'environnement, la réduction des émissions de gaz à effet de serre, et un développement mutuel grâce à l'efficacité énergétique ».

Le riz de l'espoir Don à la fondation de charité de Gwangyang



Un geste citoyen de la part de l'usine de Gwangyang pour venir en aide aux personnes ayant des petits revenus, avec la participation de son personnel à cet évènement qui regroupe l'ensemble des sociétés POSCO. En tout 60 sacs de riz de 10 kg pour une valeur totale de 1,7 million de wons ont été remis à la fondation de secours et de charité de la ville de Gwangyang. Cette aide a été rendue possible grâce à des collectes de fonds par le biais des enveloppes surprises et des dons divers. En faisant ce geste, la société veut, à l'occasion de la nouvelle année lunaire (le 15 février), à sa manière, présenter ses vœux les plus chaleureux, aux personnes ayant des petits revenus. Ki-Bong Kim, l'un des deux vice-présidents de SNNC, accompagné de Seung-Hyup Lee, représentant

du personnel, ont représenté la société à la cérémonie de remise des dons. Les sacs de riz

décorés des enseignes de l'entreprise, et portant les vœux de SNNC ont été remis à Seung-Pyo Lune, président de cette fondation de charité. L'évènement des enveloppes surprises, ayant permis la récolte de fonds, a recueilli plus de 96% de participation de la part du personnel, démontrant ainsi son engagement à soutenir la société dans sa démarche d'aide et d'assistance aux plus démunis. Selon Ki-Bong Kim, « l'activité d'aide et de partage est porteuse d'espoir pour tous. L'engagement de la société à venir en aide aux autres, contribue à l'édification d'une communauté généreuse, tournée vers les autres ».

NMC

Désignation des membres du CHSCT Nouvelle mandature 2013-2015

Suite aux élections qui se sont déroulées le 22 octobre 2012, les délégués du personnel et les membres du comité d'entreprise, ont procédé à la désignation des membres du CHSCT. Six sièges étaient à pourvoir incluant quatre sièges pour le collège ouvriers/employés et deux sièges pour le collège agents de maîtrise et cadres. A l'issue du vote six salariés ont été élus pour un mandat de deux ans. Il s'agit de de Jean-Marc Sochoucoe de Nakéty, Gilbert Mole de Kouaoua, Jean-Pierre Lalengo du laboratoire central et Jocelyn Doui de Ouaco pour le collège ouvriers/employés ; Marie Eatene de Nakéty et Christian Villepreux de Poya pour le collège agents de maîtrise et cadres. Nous leur souhaitons plein succès dans la contribution qu'ils apporteront en matière d'hygiène et de sécurité au sein de l'entreprise !

NMC

Réunion des chefs de centre Un rendez-vous mensuel incontournable



Une fois par mois, le directeur des opérations organise une réunion à laquelle sont conviés les quatre chefs de centre ainsi que d'autres intervenants tels que la direction technique, la direction de la maintenance et logistique, la direction des infrastructures ou la direction des ressources humaines. Cette rencontre permet à tout un chacun d'être tenu informé des résultats de productions mensuels, mais également d'apprécier les éventuelles difficultés rencontrées sur le terrain par les chefs de centre. La qualité du minerai produit fait partie des défis auxquels sont aujourd'hui confrontés ces derniers, étant donné que l'ensemble des mines NMC est constitué de vieilles mines rachetées à la SLN ou à d'autres opérateurs, après des années d'exploitation.

Relever ces défis techniques et organisationnels fait partie du quotidien de ces hommes de terrain : valider les projets d'exploitation, organiser la production des différents chantiers, veiller à la bonne maintenance des engins pour assurer la continuité de production, gérer le personnel du centre, veiller au respect des règles d'hygiène et sécurité, gérer les approvisionnements et participer aux réunions diverses (direction, syndicales, hygiène et sécurité etc...). Ils ont besoin de la compréhension et du soutien sans faille de la direction générale pour mener à bien leurs différentes missions. Lors de la réunion qui s'est tenue à Poya, Ludovic Levy, responsable du processus de contrôle de la teneur, a présenté le plan d'exécution de la stratégie pour le contrôle de la qualité du minerai. Le plan comporte plusieurs phases : le développement et la mise en place des procédures et systèmes, l'implémentation

sur site pilote, formation des équipes pilotes, test d'intégration et de fonctionnalités, révision et ajustement des procédures, développement et déploiement sur tous les sites.

NMC

Une TFT opérations de chaladage Réunion de lancement

Suite à l'augmentation des coûts de déurrage, une équipe de travail sur les opérations de chaladage a été mise en place par la volonté des deux partenaires. Elle regroupe Maggy Newman (NMC), Gilles Mattiastome et Jimmy Ngai (Cotransmine), Hyun-Suk Ryu (POSCO), Nam-Gook Im (SNNC) et Méliissandre Thoreau (SMSP). L'objectif du groupe de travail est de faire un inventaire des difficultés actuelles et proposer des solutions à court et long termes. Lors de cette première réunion, cinq recommandations ont été formulées : réduire les doubles ports à Poya (avec la possibilité d'envoi de plus petits navires par SNNC) ; mise en place d'un responsable technique des opérations de chaladage ; amélioration des opérations de séchage à Nakéty ; mise en place des indicateurs de suivi des opérations marines et mise en place des stocks de sécurité équivalents à un mois de production.

NMC

18^{ème} comité technique Du 4 au 7 mars à Nouméa

Au total treize personnes ont participé à ce comité regroupant les techniciens de la filière : pour SNNC, Ki-Bong Kim, In-Ho Park, Su-Yeon Park, Jeong-Hoon Yan et In-Sung Jung ; pour SMSP, Philippe Rivière et Jean-Jacques Canel ; pour NMC, Eric Aucher, Gwendolina Chung, Pedro Da Silva, Maggy Newman et Hyo-Chan Kim ; pour Cotransmine, Victor Toulangui. Etaient inscrits au programme les résultats financiers de 2012, la qualité du minerai, la comparaison des résultats d'analyse des laboratoires, le programme bateau, les questions relatives au traitement de déurrage, la contribution financière de SNNC au projet Rheolat, le cas du Gogokai et le suivi des autorisations d'exploitation. Une réunion de synthèse a permis aux parties présentes d'approuver les conclusions des travaux et discussions. Deux jours étaient consacrés aux visites sur site incluant le laboratoire de la DIMENC et les centres miniers de Ouaco, Poya et Kouaoua.

NMC

CNRT Nickel Les appels à projets 2013

La Nouvelle-Calédonie détient environ 25% des ressources mondiales de nickel et leur exploitation constitue la principale activité économique du territoire. Une réflexion commune a été engagée pour intégrer une politique de valorisation de cette ressource non-renouvelable, dans une approche de développement économique durable, plus harmonieux et plus solidaire. Un GIP (groupement d'intérêt public), CNRT Nickel est constitué de trois collègues associant les institutions (l'Etat, le gouvernement, les trois provinces), les organismes de recherche (tels que le BRGM, l'IRD, l'UNC, l'IAC et l'IFREMER), ainsi que les professionnels du secteur minier et métallurgique du territoire incluant le syndicat des industriels de la mine et les trois sociétés minières et métallurgiques que sont SLN, Vale NC et KNS (sur demande expresse de la SLN qui posait comme condition préalable à la création du CNRT l'exclusion de la SMSP, cette dernière avait dû se retirer pour laisser la place à KNS). La programmation des appels à projets de l'année 2013 se décline en 6 groupes de travail classés par thèmes : Aline



Loricourt et Nicolas Mercier pour le thème « bassin versant, de la mine au lagon » ; Olivier Hniminau pour la « connaissance de l'ophiolite et de son manteau d'altération de la roche mère au minerai et au sol ultramafique » ; Aline Loricourt pour la « restauration écologique » ; Thomas Leplat , Olivier Hniminau et Sarah Manzanares pour les « bonnes pratiques et réglementation » ; Miguel Wamalo et Gueendolina Chung pour la « santé et éco-toxicologie » et enfin Dominique Nacci qui représente le SIM au sein du comité scientifique du CNRT, pour le thème « mine et société ». Les représentants de la société font partie des différentes équipes pluridisciplinaires regroupant l'ensemble des partenaires du CNRT au sein des groupes de travail définis.

NMC

Dispositif permanent interne Formation de conduite d'engins miniers



En vue des enjeux de développement et des changements qui s'annoncent dans les prochaines années, la NMC mène une politique active interne en matière de formation à la conduite d'engins depuis 2012, et renforce son dispositif en 2013 par le recrutement d'un formateur sénior supplémentaire dans le domaine, Steeve Clause. En effet, l'objectif, monté en étroite collaboration entre la direction des ressources humaines et la direction des opérations, de la mise en œuvre de ce dispositif interne est d'entretenir, d'élever, et de développer les compétences de nos collaborateurs, mais aussi de prévenir et de limiter les dommages tant au niveau corporel que matériel. Une partie de ces formations est axée sur la conduite d'engins miniers : tombereau, bull,

chargeuse et pelle hydraulique, et une autre partie est consacrée à la production même, au travers des formations relatives à la gestion de la verse ou encore la mise en place de cycles de roulage. Steeve Clause et Franck Niongui sont dorénavant hiérarchiquement rattachés au pôle formation de la direction des ressources humaines. Ce rattachement permet d'assurer, ainsi, le suivi des formations et d'intégrer ces dernières dans une politique globale de gestion de carrières de nos collaborateurs. Par ailleurs, la réussite de ce dispositif de formation interne continue à la conduite d'engins ne peut se faire sans l'implication forte de la direction des opérations et des chefs de centre. D'où le rattachement opérationnel des deux formateurs à la direction des opérations.

NMC

Accueil des apprentis et stagiaires Insertion professionnelle

L'accueil de stagiaires scolaires au sein de l'entreprise est une des priorités de la politique de la société, permettant une première insertion professionnelle pour beaucoup de jeunes étudiants, une découverte des nombreux métiers que propose le monde minier. Chaque année, la société a accueilli de nombreux stagiaires de tous niveaux scolaires, allant du stage découverte des jeunes collégiens (d'une semaine), au stage semi-professionnel des BEP et BAC professionnel, ou encore ceux des grandes écoles, d'universités ou d'écoles d'ingénieur. En 2012, NMC a accueilli 128 stagiaires et apprentis. Parmi ces derniers figurent : 9 jobs d'été (sollicités par la MIJ et Emploi-vacances province Nord), 116 stagiaires (venant des collèges,

d'UNC, de la MIJ, de l'ETFPA, des lycées professionnels, de l'EGC etc.), 3 apprentis (CCI et CMA), 3 stagiaires soumis au contrat de qualification professionnel et 6 salariés en formation BP Mine d'une durée de 7 mois au CFTMC à Poro. A signaler que le nombre de stagiaires et apprentis accueillis évolue d'année en année, 45 en 2010, 77 en 2011 et 122 en 2012.

NMC

Portrait d'Elodie Soenne Technicienne géologue côte Ouest



Difficile de l'imaginer sous un casque EPI, à arpenter chaque jour, selon les campagnes de sondage, les massifs de Ouazanghou ou de Pinpin et des mines hors centre, à la recherche de l'or vert. Pourtant Elodie est bien technicienne géologue côte Ouest. « Au départ j'avais le choix entre être océanologue ou travailler sur mine. Puis, il y a eu une intervention de plusieurs professeurs de l'université à mon lycée. J'ai donc pris connaissance du DEUST Géosciences appliquées Mines, Eau et Environnement, qui existe à l'université de Nouville. J'avais donc trouvé ma voie avec l'intention de partir en métropole afin de continuer mes études dans le domaine de la géologie ! Mais avec les stages obligatoires, j'ai vite pris goût au travail » explique-t-elle. Son DEUST Mine en

poche, Elodie a décroché son premier emploi à Vale NC en tant que technicienne géologue dans le service exploration. Pourquoi la géologie ? « Mon grand-père était chef de mine à Thio au Camp des sapins et deux de mes oncles travaillent également dans la mine, je baigne dans ce milieu minier depuis toute petite ! Mais la géologie, c'est avant tout la science de la terre avec ses différentes disciplines : composition, structure, histoire, ... et là, ça devient beaucoup plus intéressant ! » Depuis mars 2011, Elodie est technicienne géologue suivi sondage à NMC au sein du pôle sondage, recherche et développement. « Moi j'ai choisi le suivi sondage, parce que c'est un secteur en amont de l'exploitation et de ses impératifs ». Elodie coordonne le travail d'une équipe de 4 personnes, incluant deux « loggeuses » et deux techniciens géologues dont un affecté sur la côte Est et l'autre en charge de la supervision du logging. Ses différentes fonctions consistent à assurer le suivi des sondages effectués par les équipes NMC ou par les sous-traitants tels que la vérification de la qualité des carottes et du logging. En amont, il faut préparer les campagnes de sondages définies, soit par les besoins des centres, soit par le pôle permitting, s'assurer de l'implantation des sondages effectués par le service topographique et réaliser des plateformes pour les machines, en collaboration avec le service environnement. « Nos opérations de sondage s'effectuent à une profondeur de 30 à 50 m jusqu'au bed rock (roche mère), notre limite réglementaire. On procède ensuite au logging (description des sondages : lithologie (type de roche), faciès (taux de serpentinisation de la roche), son altération (latérite, terreux, dure ou sain), avant la mise en poche » enchaîne-t-elle dans un jargon propre aux géologues. Elle doit également faire le suivi de la production des machines de sondage (4 appartenant à NMC dont 3 en carotté et 1 en destructif, et 1 au sous-traitant en carotté) et s'assurer que l'ensemble des échantillons soient envoyés au laboratoire central NMC pour traitement et analyse. Les résultats de ces analyses viennent enrichir une base de données permettant de cerner la localisation et la confirmation du minerai. « J'aime mon travail dans la société. Cela me permet de passer d'un centre à un autre et d'être en relation avec plusieurs services. NMC est une entreprise très conviviale et les relations avec les supérieurs hiérarchiques sont faciles et détendues. »



NMC

Embauches et nominations

Etienne Martin a été embauché en qualité d'ingénieur d'exploitation et rattaché à Jean-Yves My, au centre minier de Poya. Ludovic Levy, responsable du pôle sondage, recherche et développement est nommé responsable du contrôle de la teneur et rattaché à Eric Aucher, directeur des opérations.

CTM

Test cannabis à Téoudié pour les intermittents



Cotransmine a lancé la campagne de test cannabis sur le site de Téoudié. 10 intermittents sur les 50 actuels ont subi le test. Ils ont été prévenus une semaine à l'avance. Les intermittents ont été sélectionnés par tirage au sort dans différents secteurs du site incluant le laboratoire, le wharf, deux remorqueurs et le poste de garde. Les résultats étaient tous négatifs. « L'importance pour la société est d'éviter que le personnel présent au travail ne soit pas sous l'emprise de drogue. Les tests se sont déroulés dans une ambiance bon enfant. Ils indiquent un état de la personne testée couvrant les 6 dernières heures précédant le test. D'autres tests sont programmés pour couvrir l'ensemble du personnel du site. Par ailleurs, les tests pourront s'effectuer à chaque chargement, de

manière aléatoire » explique Alain Giraud, responsable hygiène et sécurité à Cotransmine.

KNS

Visite du diocèse de Nouvelle-Calédonie



Le 6 mars dernier, une délégation dirigée par l'archevêque Michel Calvet, accompagné des prêtres dont le père Roch Apikaoua, Georges Sao, Thierry Lawson, François Grossin, Jean-Yves Caillon, Jean Henaff, Joseph Tui, Jean-Patrick Callega, Pierre Ngo, Jean-Paul Pouillet et de sept diacres ont visité l'usine du Nord. Cette délégation diocésaine a été accompagnée par une équipe SMSP composée de Dominique Nacci, Félix Xuma et Yvette Sam. A Koné, Olivier Consigny, chef du département relations institutionnelles de KNS a reçu la délégation et organisé un transfert sur le site industriel de Vavouto. Le groupe a été accueilli dans la salle polyvalente. Peter Hancock, président de KNS a souhaité la bienvenue au groupe en offrant le petit-déjeuner avant la visite. Des

échanges coutumiers ont été accomplis notamment par le diacre Laurent Naaoutchoué de Ponérihouen au nom de l'église catholique, et reçus et rendus par Alcide Ponga, directeur

des affaires externes à KNS. Lors de ces échanges, Père Apikaoua, a tenu à remercier André Dang et Peter Hancock de cette visite. « Merci pour le travail accompli pour les communautés et le territoire. Notre souci premier est la prise en compte des bonnes conditions de vie des travailleurs. Afin d'assurer la durabilité du projet, il est important de ne laisser personne sur la route. » Sous la diligence d'Olivier Consigny et dans une ambiance très conviviale, le groupe a pu visiter l'ensemble des installations du site incluant l'usine, la centrale et le port avant de déjeuner à la base vie en compagnie de l'ensemble des travailleurs du site.

KNS

21e Comité Koniambo à Koné



Présidé par le président de l'assemblée de la province Nord, Paul Néaoutyine, le comité Koniambo s'est réuni dans l'hémicycle de la province Nord à Koné le 15 mars dernier. Différentes institutions étaient présentes à la réunion du comité incluant l'Etat représenté par le commissaire délégué, deux directeurs de la DIMENC, les maires des communes VKP, le président et l'équipe de direction de KNS, le représentant d'Xstrata NC, le président de la SMSP, le directeur de l'ICAP ainsi que les membres du cabinet de la province. Deux principaux titres étaient à l'ordre du jour dont le premier concernant l'avancement des travaux de construction de l'usine et notamment le point sur les opérations de fusion ainsi que la question des effectifs (démobilisations, sous-traitance,

opérations KNS, devenir de la base-vie). 92 000 tonnes humides de minerais stockées près de l'usine de traitement sont prêtes pour enfournement. 1 000 tonnes de minerai broyé à une granulométrie de 1 millimètre et maintenues dans le silo de minerai séché sont prêtes à l'emploi. 50 tonnes de minerai sont disponibles dans le réacteur à lits fluidisés.

KNS

Centrale électrique Différentes composantes



La centrale électrique est composée de deux unités principales comportant deux chaudières à charbon et turbines à vapeur de 135 MW chacune, et deux unités de secours comportant deux turbines à combustion au diesel de 40 MW chacune, soit une puissance totale de 350 MW. Le charbon sera utilisé dans la chambre de combustion avec du calcaire afin d'absorber l'excès de SO₂ (dioxyde de sulfure) dans le lit fluidisé. Ce dioxyde de sulfure est généré par l'air, le sable (lit fluidisé) et la cendre. Grâce à la chaleur émise par ce procédé, l'eau est chauffée pour créer de la vapeur. Ce cycle eau-vapeur est traité chimiquement afin d'éviter toute corrosion. Le système d'approvisionnement de la centrale est conçu pour le ravitaillement d'une eau parfaitement pure. Des



> MARS 2013

contrôles et suivis constants permettent d'assurer la constance de cette qualité. Il y a trois types de générateurs : le turbogénérateur à vapeurs, le générateur diesel de secours et le turbogénérateur à combustion.

KNS

Fonctionnement des installations Entretien chimique et suivi



L'équipe d'entretien est composée de deux chimistes, Turan Bayram et Audrey Gilles, et un ingénieur procédé, Lee Kingma. Les principales responsabilités de l'équipe consistent à protéger les systèmes contre la corrosion et permettre à la centrale électrique de fonctionner à plein régime et sur le long terme. Ces fonctions incluent la vérification en permanence des propriétés chimiques des matières premières : le sable pour le lit fluidisé, le calcaire et le charbon. Ces propriétés chimiques permettent de maintenir en bon état le lit fluidisé et de faciliter la combustion. Par ailleurs, le travail consiste également à prélever des échantillons de matières premières (sable, calcaire et charbon) ; à évaluer les résultats d'analyses de ces matières afin de contrôler leur

adaptation aux conditions requises du fonctionnement du système et de sa conformité avec l'environnement. En attendant le démarrage de la centrale électrique, l'équipe participe à un certain nombre de tâches incluant : différentes phases de nettoyage chimique par soufflage d'air et par vapeur afin de tester l'efficacité du processus ; analyse des eaux de refroidissement ; purge et nettoyage des lignes de refroidissement ; inspection des lignes de dosages, d'échantillonnages et d'analyses et identification des éventuelles difficultés et proposition des solutions ; soutien au laboratoire de KNS pour le séquençage d'échantillons de matières premières ; et prélèvement des échantillons d'eau destinés à des analyses externes.

KNS

Environnement Equipements de protection environnementale

Un catalogue des équipements de protection pour l'environnement est mis à la disposition du personnel. Il propose : un kit anti-pollution hydrocarbure (25 L pour VL, 90 L pour engin et 230 L avec contenant mobile) ; un kit anti-pollution produit chimique (230 L avec contenant mobile) ; une feuille absorbante d'hydrocarbure et de produit chimique ; de la poudre absorbante et des bacs de rétention. Tous ces produits stock-codés sont disponibles au magasin. Le personnel concerné peut en disposer sur simple réservation. De nouveaux produits seront ajoutés au fur et à mesure de l'identification des besoins identifiés.



Groupe SMSP
Immeuble
Carcopino
3000 - BP 66
98845 Nouméa
www.smsp.nc



papier recyclable